

ARRÊTÉ N° 25-05-20

FIXANT LA LISTE DES EXAMINATEURS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET AU 3^{ÈME} CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, SESSION 2024/2025

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 88-547, modifié, du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-248, modifié, du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-488 du 4 juin 2004 portant modification de certaines dispositions relatives au recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le schéma régional de coopération, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion des Pays de la Loire relatif aux modalités d'exercice de missions communes ;

Considérant les besoins exprimés dans le cadre du recensement effectué auprès des collectivités affiliées des départements du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique ;

Vu l'arrêté n° C24-07-44 en date du 4 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° C24-07-56 en date du 26 juillet 2024 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des concepteurs et testeurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-11-61 en date du 22 octobre 2024 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-12-64 en date du 5 décembre 2024 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des candidats admis à concourir suite aux demandes de reconnaissance de l'expérience professionnelle et de reconnaissance de l'équivalence de diplôme au concours externe d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 24-12-68 en date du 11 décembre 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe, au concours interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 25-01-02 en date du 17 janvier 2025 établi par le centre de gestion de Maine et Loire fixant la liste des correcteurs et surveillants des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu l'arrêté n° 25-01-04 en date du 29 janvier 2025 modifiant la liste des correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025 ;

Vu le procès-verbal en date du 3 avril 2025, fixant la liste des candidats admissibles ;

Vu l'arrêté n° C25-04-11 en date du 3 avril 2025 établi par le centre de gestion de Maine-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe, aux concours interne et au 3^{ème} concours d'agent de maîtrise, session 2024/2025 ;

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250505-C25-05-20-AI
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

Article 1 : la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'agent de maîtrise territorial, session 2024/2025, est fixée par ordre alphabétique ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	grade	collectivité
AGATOR	Alain	Élu	Commune de Soulaines-sur-Aubance
BERGERE	Christian	Directeur territorial	Centre de gestion de Maine-et-Loire
BEUCHER	Rachel	Attachée principale	Mairie de Durtal
BOISTAULT CICCARDI	Mylène	Représentante CAP catégorie C	Mairie de Chalonnes sur Loire
BOMPAS	Jean-Paul	Maire	Commune de la Chapelle St Laud
BURY	Damien	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Angers Loire Métropole
CHANDELILLE	Céline	Technicienne principale de 1 ^{ère} classe	C.C. Baugeois Vallée
CHAPRON	Floriane	Ingénieur hors classe	3RD'ANJOU
CHARTIER	Olivier	Technicien principal	Mairie d'Angers/ALM
CHESNEAU	Agnès	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Mairie d'Angers
CULLERIER	Jean-François	Élu	Commune de Baugé-en-Anjou
DAUTEL	Didier	Directeur	Centre de gestion de Maine-et-Loire
DEBLED	Michaël	Technicien	Mairie de Saint-Barthélémy-d'Anjou
DELETRE	Alain	Conseiller municipal	Commune d'Avrillé
DEVILLERS	Michèle	Élue	Commune de Bouchemaine
EPINARD	Dominique	Retraité de la fonction publique	
GRENAPIN	Anne-Hélène	Technicienne principale de 1 ^{ère} classe	Communauté de Communes du pays Sabolien
HOULÈS	Claude	Technicienne principale de 1 ^{ère} classe	Mairie d'Angers
IOGNA-PRAT	Pascal	Attaché principal	Mairie d'Erdre-en-Anjou
JAUFFRION	Arnaud	Technicien 2 ^{ème} classe	Mairie d'Angers
JOUSSAUME	Cédric	Maire délégué de Jarzé	Commune de Jarzé-Villages
LAUBIER	David	Attaché principal	Centre de gestion de Maine-et-Loire
LEVEQUE	Valérie	Maire	Commune de Champocé-sur-Loire
MARQUET	Elisabeth	Maire	Commune de Jarzé-Villages
MARTIN	Jocelyne	Élue	Commune de Doué en Anjou
PAUMARD	Michaël	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Conseil départemental de la Mayenne
PELLETIER	Pascal	Rédacteur	Mairie de Chazé sur Argos
PERSIL AUBRY	Anne	Technicienne	Mairie des Ponts de Cé
PICHARD	Damien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Conseil départemental de la Mayenne
ROBERT	Delphine	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Centre de gestion de Maine-et-Loire
ROUGER	Didier	Élu	Commune de Loire-Authion
SICARD	Matthieu	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Mairie d'Angers/ALM
SOREAU	Jean-François	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Mairie d'Angers/ALM
STALL	Geneviève	Maire	Commune de Verrières-en-Anjou
TOULLIER	Medhi	Technicien	Mairie d'Angers

Article 2 : L'épreuve orale d'admission se déroulera le 13 mai 2025 au parc des expositions d'Angers, route de Paris, Saint Sylvain d'Anjou, à Verrières-en-Anjou.

Article 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers le 5 mai 2025

E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

